







## 17ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC DE DUNIERES – AUVERGNE

15, 16 et 17 juillet 2022

### REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

### **ARTICLE 1P - ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 15, 16 et 17 juillet 2022, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée : 17ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DE DUNIERES - AUVERGNE.

## Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC 2022
- Le Championnat de France Indice de Performance 2022
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022
- Le Challenge de l'ASA Ondaine 2022

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 15/CC en date du 26 avril 2022 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 342 en date du 9 mai 2022.

Comité d'organisation : Idem épreuve du Championnat Moderne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la règlementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des Prescriptions Générales édictées par la FFSA

#### 1.1P - Officiels

## Idem épreuve du Championnat Moderne.

Directeur de Course	Jean-Claude HECTOR	Licence n° 1805
Commissaire technique Responsable	André OLIVIER	Licence n° 1119
Commissaire technique	Matthieu MACCOLINI	Licence n° 228892

### 1.2P - Horaires

Clôture des engagements lundi 4 juillet 2022, à minuit

Publication de la liste des engagés lundi 11 juillet 2022, à minuit

Vérifications administratives vendredi 15 juillet 2022, de 15h30 à 20h30, et

samedi 16 juillet 2022, de 7h00 à 8h00 (voir conditions article 1.3P du règlement du Championnat Moderne); Lieu : Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare,

**DUNIERES** 

Vérifications Techniques vendredi 15 juillet 2022, de 15h45 à 20h45, et

samedi 16 juillet 2022, de 7h00 à 8h (voir conditions que article 1.3P du règlement du Championnat Moderne) Lieu : Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare,

**DUNIERES** 

Briefing des commissaires samedi 16 juillet 2022, à 8h15

Affichage de la liste des autorisés à

prendre part aux essais samedi 16 juillet 2022 à 9h00

au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ

Essais chronométrés (3 montées) samedi 16 juillet 2022, de 9h30 à 11h30

puis à partir de 13h00 (VHC / Modernes)

Affichage de la liste des autorisés à prendre

part à la course et des ordres de départ 15mn après la fin de la dernière montée d'essais

au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ

Course (4 montées)

1ère montée
2ème montée
3ème montée
4ème montée
1ère montée
dimanche 17 juillet 2022
dimanche 17 juillet 2022
à partir de 16h30
dimanche 17 juillet 2022
à partir de 13h30
dimanche 17 juillet 2022
à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les VHC partent avant les Modernes.

Affichage des résultats provisoires dimanche 17 juillet 2022, 15 minutes maximum après

l'entrée du dernier concurrent en parc fermé au parc

concurrents VHC.

Parc Fermé dimanche 17 juillet 2022, au parc concurrents VHC.

Obligatoire sous peine de disqualification d'office

Podium et remise des Prix dimanche 17 juillet 2022,

après l'affichage des résultats définitifs, Parc concurrents VHC à DUNIERES

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs

1ère réunion vendredi 15 juillet 2022 à 18h00, salle du Collège,

lieu-dit ROCHEFOY, près de la pré-grille de départ.

Les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Pour les autres points, idem épreuve du Championnat moderne.

## Article 1.3p – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu aux Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES, le vendredi 15 juillet 2022, de 15h30 à 20h30, et le samedi 16 juillet 2022, de 7h00 à 8h00 uniquement pour les pilotes en ayant fait la demande écrite à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.

Les vérifications techniques auront lieu aux Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES, vendredi 15 juillet 2022, de 15h45 à 20h45, et samedi 16 juillet 2022, de 7h00 à 8h00 (voir conditions ci-dessus).

Comme mentionné également à l'article 1.3P du règlement Moderne, dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste

numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA ONDAINE : <a href="http://coursedecotedunieres.fr">www.asaondaine.com</a> ou sur le site : <a href="http://coursedecotedunieres.fr">http://coursedecotedunieres.fr</a>. Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, DUNIERES. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

## **Article 1.5p - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers.

Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier. Le parc VHC aura la possibilité d'un accès électrique gratuit.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera effectué sur le terrain. En cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront au Directeur de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 15 juillet 2022 après-midi. Il sera <u>interdit à toute circulation</u>, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 16 juillet 2022 à partir de <u>6h00</u>. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

### PARCS CONCURRENTS

Dans chaque Parc il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

#### **ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES**

## Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

# COMITE DES FETES DE DUNIERES M. NICOLAS MOUNIER 9 RUE DU FOUR A CHAUX 42510 BALBIGNY

(Contact tél.: +33 6 70 55 93 50)

## jusqu'au LUNDI 4 JUILLET 2022, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à 220 € avec publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à 180€ pour les pilotes engagés à la saison du CFM-CHALLENGE des Véhicules Historiques de Compétition.

Réduction de 20€ sur les frais de participation pour les concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Les chèques devront être établis à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIERES. <u>Aucun engagement ne sera pris par téléphone.</u>

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription des photocopies de la licence, du permis de conduire et de la 1ère page du PTH.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 140 au total (VHC et Modernes).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »).

Hors championnat de France de la Montagne VHC : sont admises, dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition selon la réglementation.

Les voitures de tourisme et les voitures GT ont la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

## Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques - Equipements

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques + règlement Championnat de France de la Montagne 2022.

# Article 4.3p- Numéros de course

Voir Règlement Standard des Courses de côte 2022. Un n° à l'année a été attribué aux pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC.

### Article 4.4p- Dispositifs de sécurité

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA 2022.

### Article 4.5p- Equipement du pilote

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2022.

#### **ARTICLE 5P - PUBLICITE**

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY 43220 DUNIERES
- ETS MOULINVEST 43220 DUNIERES

Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

### ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P: Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

Pour les essais chronométrés

samedi 16 juillet 2022, à partir de 9h30

Pour les essais chronométrés, les n° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.

## 7.2P - Conférence aux pilotes

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale de Championnat Moderne

### 7.3P - Course

Comme pour les essais, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

1ère montée
2ème montée
3ème montée
4ème montée
16 juillet 2022, à partir de 16h30
dimanche 17 juillet 2022, à partir de 13h30
dimanche 17 juillet 2022, à partir de 15h30

### **ARTICLE 9P - CLASSEMENTS**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais. Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le moins rapide partant en premier.

#### Pour la course :

L'épreuve se disputera en quatre montées et le classement sera établi à partir du <u>cumul des 2 meilleures</u> <u>montées</u>. Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé dans le parc concurrents.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement du Challenge Historique de la Montagne VHC
- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement féminin (séries A et B confondues)
- un classement à l'indice de performance
- un classement série A et série B séparées
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition, selon la réglementation. Les voitures Classic de compétition ne devront figurer dans aucun des autres classements (séries, groupes, classes).

## **ARTICLE 10P - PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2022.

### 10.1P - Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 17 juillet 2022, Parc concurrents VHC à DUNIERES, après l'affichage des résultats définitifs.

Pour les autres articles, idem règlement de l'épreuve de support.









### **ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER**

### CONSIGNES SANITAIRES LIEES A LA PANDEMIE COVID-19

Le protocole sanitaire conclu entre le Ministère de la Santé et la Fédération Française du Sport Automobile a été assoupli. Il est consultable sur le site de la FFSA :

www.ffsa.org

Les gestes barrières restent recommandés :

